



**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DES YVELINES**
8^{ème} Brigade de Contrôle des Revenus
41, rue Berthier
78000 VERSAILLES
Téléphone : 01 39 24 15 92
Télécopie : 01 39 51 72 32

Recommandé
Avec AR

Madame THOMAS (gérante)
Pour le compte de la SCI Michel THOMAS
67 boulevard Exelmans
75016 PARIS

AN → ET : 13/06/05 + convocation A.G. Sci
AN → DT : 12/06/05 + convocation A.G. Sci
AN → T : 13/06/05 + convocation A.G. Sci

Le 9 juin 2005

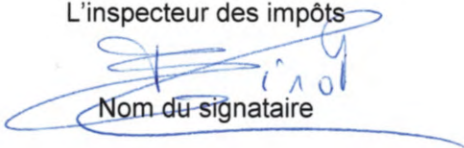
Madame,

La procédure de vérification de comptabilité qui a été engagée par l'avis de vérification n 3927 du 26/04/2005 pour les exercices clos en 2002 et en 2003 est achevée.

Ce contrôle se conclut sans rectification.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur des impôts


Nom du signataire

Extraits du Livre des procédures fiscales

Article L. 49

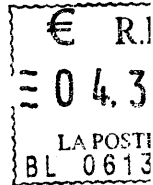
Quand elle a procédé à un examen contradictoire de la situation fiscale personnelle au regard de l'impôt sur le revenu ou à une vérification de comptabilité, l'administration des Impôts doit en porter les résultats à la connaissance du contribuable, même en l'absence de rectification.

Article L. 51

Lorsque la vérification de la comptabilité pour une période déterminée, au regard d'un impôt ou taxe ou d'un groupe d'impôts ou de taxes est achevée, l'Administration ne peut procéder à une nouvelle vérification de ces écritures au regard des mêmes impôts ou taxes et pour la même période. Toutefois, il est fait exception à cette règle lorsque la vérification a été limitée à des opérations déterminées ainsi que dans les cas prévus aux articles L. 176 en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et L. 187 en cas d'agissements frauduleux, ainsi que dans les cas de vérification de la comptabilité des sociétés mères qui ont opté pour le régime prévu à l'article 223 A du code général des impôts et dans les cas prévus à l'article L. 188 A après l'intervention de la réponse de l'autorité compétente de l'autre État ou territoire.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DES YVELINES

8^{ème} Brigade de Contrôle des Revenus
41, rue Berthier

78000 VERSAILLES

Téléphone : 01 39 24 15 92

Télécopie : 01 39 51 72 32



RECOMMANDÉ**A.R.****Mme THOMAS****Pour le compte de la SCI M. THOMAS****67 boulevard Exelmans****75016 PARIS****RA 1208 7597 8FR**

36